

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORÉ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : Goût de France - Goût de Provence 2019
Partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.
(MEAE)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe au rapport, avec l'association « Good France »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- d'approuver le principe de l'attribution d'une subvention d'un montant de 95 000 € à l'association « Good France ».

La dépense totale, soit la somme de 95 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Madame MILON ne prend pas part au vote

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**